

Monsieur le Ministre,

Merci de venir clôturer nos travaux.

Je ne vous apprendrai rien, M. Le Ministre, en vous disant que 2016 ne sera pas un grand cru pour les grandes cultures, et ce pour la 3^{ème} année consécutive. Une année les prix ne sont pas bons, une autre les rendements, et bien cette année on aura tout cumulé, les mauvais rendements, les mauvais prix et la mauvaise qualité participe aussi à la dégradation des prix.

Concernant notre betterave, le rendement moyen français de 85t restera en-deçà de 5t de la moyenne quinquennale proche des 90 tonnes, tandis que les cours du sucre se sont améliorés depuis l'an dernier, malgré une inversion récente de la courbe, ce qui cependant permet d'espérer une betterave légèrement mieux valorisée qu'en 2015. Ceci apportera un peu d'oxygène à nos trésoreries mais avec des situations très hétérogènes, en particulier en Seine et Marne et dans le Loiret/Eure et Loir, où là, c'est catastrophique.

Voilà une courte note de conjoncture pour vous mettre dans l'ambiance M. Le Ministre.

M. le Ministre, c'est la dernière Assemblée Générale de la CGB sous le régime des Quotas.

Au premier Octobre 2017, il n'y aura plus de Quotas Sucre et plus de prix minimum de la betterave. Ce changement profond qui nous attendait, vous l'avez anticipé en lançant, lors de notre Assemblée Générale 2014 une Mission Ministérielle sur l'avenir de la filière, avec l'ambition pour la France de rester leader de la production dans l'Union européenne et de se développer à l'exportation.

Le rapport de cette Mission a été présenté à la filière le 3 novembre 2015 lors d'une table ronde que vous avez présidée. A cette occasion, sous l'autorité de Mme Geslain-Lanéelle, Directrice de la DGPE, 4 groupes de travail ont été mis

en place, sur l'innovation et la compétitivité, le suivi des marchés, sur la canne des DOM et le sucre Bio, et la gouvernance de la filière.

C'est à l'issue des travaux de ce dernier groupe, en mars de cette année, qu'un nouveau mode de gouvernance de la filière a été mis en place. Le CIPS disparaîtra en avril 2018 au profit d'une seule instance de discussion, l'AIBS, dont le champ d'actions est élargi à la préparation des Accords interprofessionnels. Désormais, ce sera au sein du Conseil d'Administration de l'AIBS (Association Interprofessionnelle de la Betterave et du Sucre) que seront discutées les grandes orientations stratégiques de la filière (ITB (Institut Technique de la Betterave), CEDUS). C'est une évolution majeure de la vie interprofessionnelle de notre filière car toutes les entreprises sucrières sont représentées directement en plus du SNFS (Syndicat National des Fabricants de Sucre) ce qui engage plus fortement encore tous les acteurs industriels. Quant à la CGB, elle garde son rôle de représentation de tous les planteurs.

De façon concomitante, nous avons repris en octobre nos discussions entamées au printemps 2015 avec d'une part le SNFS et d'autre part TEREOS sur le contenu d'un nouvel accord interprofessionnel national, dont la signature est intervenue fin Juillet début Août dernier. Vous pouvez mesurer combien la réflexion a été longue. Il faut dire que l'enjeu était de taille, celui de fournir un cadre interprofessionnel clair et précis. Ainsi on retrouve dans cet Accord Interprofessionnel national l'ensemble des chapitres de l'ancien accord à l'exception de ceux traitant des questions de prix et de Quotas. Cet accord est donc profondément remanié. Quant aux éléments constitutif du prix de la betterave et aux volumes ils figureront dans le contrat individuel du planteur selon les points listés dans le contrat de livraison type annexé à cet Accord Interprofessionnel.

La grande nouveauté de cet accord réside dans la mise en place de Commissions de Répartition de la Valeur rendue possible grâce à l'adoption le 17 juillet dernier par la Commission d'un Acte délégué qui donne une interprétation précise des textes de l'OCM unique autorisant la négociation collective au niveau de chaque entreprise avec ses planteurs.

Ainsi tous les éléments constitutifs du prix de la betterave seront discutés entre les représentants des planteurs et leur fabricant, dans un cadre juridique sécurisé au sein de ces Commissions de répartition de la valeur dans chaque entreprise, le Conseil d'Administration pouvant jouer ce rôle pour les coopératives.

C'est la mise en place de ce cadre sécurisé des discussions entre planteurs et fabricants qui a permis de finaliser l'écriture de l'Accord Interprofessionnel National pour les 3 campagnes à venir.

De plus cette échéance 3 ans, correspondant à celle de la PAC et du règlement OCM Unique, donne de la visibilité à la filière pour aborder cette période de profonds changements.

Concernant la mise en œuvre de cet Accord Interprofessionnel, les Commissions mixtes d'usines dorénavant appelées Commissions Interprofessionnelles sont confirmées dans leur rôle régalien concernant l'approvisionnement des usines, le bon déroulement des réceptions ainsi que la bonne application des accords interprofessionnels et des contrats.

A propos des réceptions, nous avons fait le choix avec le SNFS et l'ensemble de nos partenaires fabricants du maintien du dispositif réglementaire national relatif aux réceptions de betteraves jusqu'en 2020, de façon à mettre à profit cette période pour achever la modernisation des réceptions.

M. Le Ministre, je sollicite votre appui pour convaincre la DGCCRF qu'il n'est vraiment pas opportun d'abroger la réglementation des réceptions. Nul n'est besoin d'ajouter du changement au changement.

Je reviens un instant sur la Commission de Répartition de la Valeur, dont le nom est directement issu de l'Acte délégué.

Cette notion de Répartition de la Valeur n'est pas anodine. Elle fait clairement état de la nécessité de garder un lien entre le prix de la betterave et son débouché, condition indispensable à l'élaboration dans la transparence du prix de nos betteraves. C'est la poursuite du dispositif actuellement en place au travers de l'Article 31, mais qui se déclinera au niveau de chaque entreprise.

De la même manière, eu égard aux propositions de prix de betterave pulpes incluses pour la prochaine campagne, nos partenaires fabricants ont accepté que la compensation financière, au titre des pulpes exprimée en euro par tonne de betteraves à 16° soit faite de façon distincte du prix des betteraves.

Je les en remercie, car cela témoigne d'une volonté de transparence.

Nous allons quitter le régime des Quotas qui aura perduré pendant 50 ans, sans pour autant scléroser notre filière, bien au contraire, car nous avons, pendant toutes ces années, toujours recherché l'optimum de compétitivité. Nous avons

dû d'ailleurs nous adapter aux règlements sucre successifs qui ont évolué au fil du temps. Notre filière a su ainsi profiter de cette période pour renforcer sa compétitivité agricole et industrielle et l'organisation exemplaire de cette filière a été, est et restera créatrice de valeur pour l'amont comme pour l'aval.

Je voudrais M. Le Ministre, attirer votre attention sur un point de l'OCM unique. Une dizaine de pays producteurs de betterave ont mis en place des aides couplées pour préserver et non développer cette production, comme nous l'avons fait en France pour d'autres productions. Cela concerne tout de même 35% des surfaces betteravières européennes et pas moins de 25% de la production. Il est important qu'un suivi étroit soit effectué, pour éviter que ces aides soient détournées de leur objectif premier.

Ce changement de paradigme aura pour principale conséquence de soumettre notre secteur à une plus grande volatilité des prix. Le développement de la production et des courants commerciaux à l'exportation, amenant une corrélation forte entre prix européens et prix mondiaux, en seront les principales causes.

Ce qui est un sujet prégnant pour à peu près tous les secteurs agricoles, le devient également pour nous. Et il faut d'autant plus s'en préoccuper que la volatilité du prix du sucre est bien plus forte que celle du blé, pour ne citer que cet exemple.

Avec la fin des Quotas et donc du prix minimum de la betterave, nous perdons un élément majeur de stabilité du revenu des planteurs. Il est donc indispensable de réfléchir à de nouveaux filets de sécurité. La problématique de la gestion des risques devient ainsi centrale pour la filière betteravière et je sais M. Le Ministre que cela, vous préoccupe aussi.

Ainsi vous avez proposé une épargne de précaution obligatoire abondée par une partie des aides directes. Est-ce la solution la plus pertinente ? Notons que sa mise en œuvre pourrait être compliquée, avec des années bonnes pour certains secteurs et pas pour d'autres, idem au niveau des régions, et à l'intérieur même des régions.

En revanche, une DPA améliorée, assouplie dans ses conditions d'utilisation permettrait de répondre aux problématiques d'un plus grand nombre d'exploitants. Plutôt que des montants forfaitaires par exploitant, une déduction en fonction du chiffre d'affaires serait plus adaptée, certes avec un minimum

pour les plus petites exploitations. C'est quand l'année est bonne que l'on peut mettre en réserve, la plafonner est une erreur, car les bonnes années ne sont pas si nombreuses. De plus pour que les agriculteurs fassent de cet outil un véritable outil de gestion des risques, il est nécessaire que le délai et conditions de réintégration soient également assouplis. M. Le Ministre, soyez notre porte-parole à Bercy.

Si les aides directes sont un moyen efficace de soutenir une agriculture durable et écologiquement intensive, elles sont en revanche inadaptées pour des risques plus extrêmes portant sur les accidents de production ou pour les crises liées à la chute des prix.

Il y a un fort besoin que l'assurance récolte réponde mieux à la demande des agriculteurs afin qu'un plus grand nombre d'exploitants soient couverts en cas de coup dur. Le seuil de déclenchement de 30% est bien trop élevé, ce risque de pertes intervient trop rarement pour bon nombre d'exploitations.

C'est pourquoi la CGB propose que la réglementation européenne soit modifiée afin d'autoriser le subventionnement d'assurances récoltes à partir d'un seuil de déclenchement de 20% de perte, sans pour autant la rendre obligatoire.

Il est également important que la filière dispose d'outil pour faire face à des crises de marché à répétition, autrement dit des prix déprimés sur une longue période.

La PAC propose actuellement un instrument de stabilisation des revenus, qui est un fonds de mutualisation en cas de baisse de la marge brute individuelle de l'exploitation de plus de 30%. La Commission a récemment proposé la possibilité de mettre en place ce type de fonds par secteur et en ramenant le seuil de déclenchement à 20%. La CGB est favorable à une telle évolution, qui permettrait la constitution d'un fonds pour notre secteur accompagné d'un cofinancement français et européen, et qui serait libéré en cas de crise de marché du sucre. Et pour éviter la problématique d'annualité budgétaire, il faudrait que l'apport d'argent public intervienne à la constitution du fonds. De même, l'utilisation d'indices devra être autorisée afin de créer des mécanismes de déclenchements collectifs qui seraient réactifs. Ce type de fonds renforcerait la résilience de la filière.

M. Le Ministre, l'omnibus financier proposé par la Commission est sans doute l'occasion de procéder à ces aménagements pour rendre plus opérationnelles les mesures déjà existantes et ce dès 2018.

Concernant les assurances chiffre d'affaires et l'assurance marge brute à l'échelle de l'exploitation, ces deux outils méritent d'être expertisés plus avant, mais ne constituent pas pour la CGB une priorité dans le cadre de la Directive omnibus, mais pourraient être repris dans le cadre de la réforme de la PAC 2020.

Restent aussi les marchés à terme quand les cours sont bons, ces cotations à court terme sont intéressantes. Et aujourd'hui nos partenaires fabricants doivent saisir ces opportunités sur le marché, et proposer aux planteurs de betterave que nous sommes de pouvoir faire des arrêts de prix, comme cela se pratique en céréales.

Un mot maintenant sur l'approvisionnement du marché européen.

M. Le Ministre, la bonne lecture des bilans européens ne nécessite pas plus qu'en 2015, de prendre de mesures exceptionnelles en 2016 pour approvisionner le marché puisque les stocks de Quota et Hors Quota s'additionneront au 30/09/2017, et permettront de répondre à la demande des utilisateurs.

A partir d'octobre 2017, profitant du libre recours à l'exportation et de la bonne tenue des cours du sucre, nos partenaires fabricants nous ont proposé des volumes en forte augmentation de l'ordre de 20% pour les semis 2017, ce qui se traduira par des campagnes plus longues et donc une meilleure compétitivité industrielle.

Nous sommes ainsi en situation de fournir la totalité des besoins de l'Union européenne. M. Le Ministre, arrêtons donc toutes ces concessions en matière de sucre ou d'éthanol dans le cadre des accords bilatéraux de libre-échange. Avec la fin des quotas, l'Union européenne redevient exportatrice nette en sucre. Je vous rappelle que depuis 2013, nous avons concédé 7 à 800.000 tonnes d'importations supplémentaires de sucre et qui plus est sans droit de douane, pour une Europe à 28. Michel Barnier devra donc être vigilant quant aux négociations du Brexit.

Et si, l'arrivée de Mr. Trump au pouvoir pourrait plonger l'Accord TTIP dans un coma prolongé, il n'en reste pas moins vrai que l'Accord avec le Canada a

été signé et qu'il pourrait bien servir de tremplin aux Etats-Unis pour déverser sur l'Union européenne leur production d'éthanol excédentaire qui ne ferait qu'accentuer la dégradation de son prix et perturber l'équilibre sucre/éthanol dans l'Union européenne. De même les discussions avec le Mercosur sont dangereuses sur ces sujets. Il est urgent d'attendre.

Et toujours sur l'éthanol, ce n'est pas la seule mauvaise nouvelle, il y a pire encore !! La Commission européenne, DG Energie en tête déclare remettre en cause le développement des biocarburants de première génération. Selon eux on devrait ramener leur contribution à 3,8% en 2030 contre 7% prévus en 2020 et ce au profit des biocarburants avancés qui n'existent pas à ce jour et dont l'équation économique ne permet pas le paiement de la matière première. Une DG Energie à Bruxelles sous influence d'organisations non gouvernementales qui se développent comme des plantes invasives qui auraient raison de la science au profit de dogmes populistes sur la faim dans le monde qui serait provoquée par les biocarburants ! C'est inadmissible que la DG Energie cède à ce genre de diatribe sans fondement économique.

Alors que les choses vont plutôt bien en France, pour développer le bioéthanol.

- Grâce à l'avantage du prix de l'E10 sur le SP95 que Bercy a accepté l'an dernier.
- Grâce au traitement à l'identique des flottes d'entreprise qu'elles soient diesel ou essence en matière de récupération de 80% de la TVA sur le carburant
- Grâce à la hausse du taux de TGAP sur les essences en 2017 à 7,5% avec une part réservataire pour la première génération de 7% que le gouvernement va proposer en cette fin d'année.
- Grâce à l'homologation prochaine des boîtiers Flexfuel.

Grâce à toutes ces mesures que vous avez soutenues, M. Le Ministre, le bioéthanol poursuit son développement en France.

J'évoquais il y a un instant le travail destructeur de ces ONG dont les thèses malthusiennes en font de véritables ambassadeurs de la décroissance et sont responsables de la perte de compétitivité économique de notre pays par l'ajout incessant de nouvelles normes.

S'il y a un passage que je retiens de votre intervention au CESE sur l'Agro-écologie, M. Le Ministre, c'est votre évocation du poids de ces normes qui pèsent sur l'agriculture. L'inflation galopante de celles-ci bride l'innovation et la recherche et toute initiative à entreprendre.

Ne voyez pas M. Le Ministre, dans mes propos un positionnement frontal d'opposition à l'agro-écologie, d'ailleurs l'évolution croisée de l'augmentation de la productivité sucre/ha et de la baisse d'utilisation des intrants en sont la parfaite illustration de notre volonté de toujours améliorer notre itinéraire cultural.

Avec le projet AKER, nous contribuons à cette dynamique qui aura aussi des répercussions sur d'autres espèces de par le développement de nouveaux outils informatiques, comme le génotypage et le phénotypage à haut débit qui permettent d'accélérer l'obtention de nouvelles variétés, plus productives, plus résistantes aux différents bio-agresseurs, pour répondre plus vite encore à la nécessité de produire plus tout en diminuant notre empreinte environnementale. A cela s'ajoute tous les outils d'aide à la décision qui sont mis à notre disposition par notre Institut Technique de la Betterave qui nous permettent de prendre les bonnes décisions au bon moment et d'appliquer la juste dose, si elle est nécessaire. Que dire encore de toutes les expérimentations conduites par l'ITB sur le désherbage mécanique, le désherbinage, la localisation, les réductions de dose par mélanges multiples. Je rappelle souvent cette consigne qui nous vient de l'ITB : « Il faut savoir diminuer les traitements quand c'est possible pour pouvoir les augmenter quand c'est nécessaire ».

Mais, quand il n'y a pas d'alternative, ou bien que la seule alternative disponible à ce jour n'est pas aussi respectueuse qu'on le voudrait pour notre écosystème, il faut bien l'utiliser. Vous l'aurez compris, je veux évoquer le dossier des néonicotinoïdes dans l'enrobage de la semence dont les semis 2018 pourraient être la dernière année d'utilisation sauf dérogation possible jusqu'en 2020, encore faut-il qu'elle soit adoptée. Ce n'est pas faute d'avoir remué Ciel et Terre.

Fort heureusement il y a d'autres dossiers où au côté de la FNSEA, avec l'appui de l'ITB nous avons eu plus de réussite, avec les évolutions positives d'ECOPHYTO, ou encore le maintien quasiment à l'identique de l'arrêté PHYTO 2006.

J'en profite pour saluer le travail de la FNSEA et notamment l'équipe de la Commission Environnement et son Président Eric Thirouin qui ne ménage pas ses efforts pour faire aboutir tous ces dossiers environnementaux.

Ne laissons pas non plus de place à l'obscurantisme. Je suis ulcéré du saccage de parcelles de colza issu de la mutagenèse en Côte d'Or, la semaine dernière par des militants anti OGM qui confondent transgénèse et mutagenèse, et qui une fois de plus mettent à mal des années de travail de nombreux chercheurs en France.

Nous voulons pour notre Betterave pouvoir bénéficier de ces technologies nouvelles qui permettraient à nos semenciers de gagner du temps pour l'obtention de nouvelles variétés plus productives.

*

* *

Ce monde plus concurrentiel qui nous attend nous oblige à faire la course en tête de la productivité, il faut aller plus vite que nos concurrents.

Et surtout soyons fiers d'être agriculteurs, de notre agriculture et de la façon dont nous cultivons nos terres. Ne cédon pas aux critiques faciles de groupuscules adeptes de la décroissance.

Soyons fiers aussi de notre contribution positive au PIB français et à notre balance du commerce extérieur et sur ce point le développement de notre production va accroître cette contribution.

Alors n'ayons pas peur de l'après quota. Faisons valoir nos avantages comparatifs.

Nous changeons simplement d'ère et notre filière a tout pour réussir.